

les humanités à vendre



COURS INTERNATIONAL DES
DROITS HUMAINS
2024

La traite des personnes en Afrique,
en Amérique latine et
dans les Caraïbes

11 AU 15 NOVEMBRE DE 9HS À 13 HS



unesco

Centro
Bajo los auspicios
de UNESCO



Centro Internacional
para la Promoción de
los Derechos Humanos

Fondements

Ce cours vise à étudier la traite des êtres humains en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes en examinant ses racines historiques, ses dimensions actuelles et les politiques publiques visant à la combattre. Il s'agit également de réfléchir aux défis posés par la conception et la mise en œuvre d'initiatives efficaces pour éradiquer ce crime en discutant des aspects économiques, politiques et culturels qui le rendent possible dans nos sociétés. Il invite également à examiner les discours et les pratiques institutionnels qui devraient sous-tendre l'élaboration de politiques de lutte contre la traite à l'intérieur et au-delà des frontières des États-nations.

La traite des êtres humains est un nom moderne pour une pratique ancestrale : l'esclavage. Toutefois, entre ce passé lointain et aujourd'hui, beaucoup de choses ont changé. Alors que dans l'Antiquité, il s'agissait d'une pratique légale encouragée par des sociétés dont l'expansion économique reposait sur l'invasion, l'occupation et la conquête de territoires étrangers, depuis le XIXe siècle, des processus d'abolition ont été mis en œuvre dans toutes les régions du globe. Aujourd'hui, la communauté internationale comprend que l'interdiction de l'esclavage est une norme impérative du droit international qui n'admet pas d'accord contraire. Cela signifie qu'aucun pays ne peut légaliser l'esclavage, car ce serait un affront à l'humanité. Pourquoi ? Parce que la traite des êtres humains représente la négation de tous les droits fondamentaux : le droit à la liberté, à l'intégrité et à la sécurité de la personne ; le droit de ne pas être soumis à la torture ou à d'autres traitements cruels, inhumains ou dégradants ; le droit à la liberté de circulation ; le droit à la santé et à l'éducation, entre autres. De plus, selon le statut de Rome de la Cour pénale internationale, dans certaines circonstances, la traite des personnes peut constituer un crime contre l'humanité ou un crime de guerre.

Cela n'a pas empêché la résurgence de cette pratique dans le monde, qui a atteint des niveaux spectaculaires d'ampleur et de systématisation. En raison de sa nature clandestine, nous ne disposons pas de données précises sur le nombre de victimes de ce crime. Toutefois, les "Estimations mondiales sur l'esclavage moderne" (2022) de l'Organisation internationale du travail révèlent qu'entre 2017 et 2021, près de 50 millions de personnes ont été victimes de la traite. Cela signifie qu'une personne sur 150 dans le monde est victime de la traite. Bien que les raisons soient diverses, le poids de l'action et des intérêts de la criminalité organisée au niveau mondial dans l'augmentation substantielle de la traite des êtres humains est incontournable. D'autre part, les systèmes hyperproductivistes fonctionnent en construisant des discours qui légitiment et naturalisent la subordination des minorités ethniques, des personnes vivant dans la pauvreté et, au sein de celles-ci, des femmes, dans le respect des hiérarchies androcentriques entre les sexes. Il en résulte une sorte de sélectivité perverse qui repose sur des pratiques discriminatoires généralisées, soutenues activement ou par omission par divers acteurs politiques et sociaux. Les femmes et les jeunes hommes, les adolescents, les enfants peuvent être victimes de ce crime qui, en outre, prend de nombreuses formes différentes. La traite des êtres humains est dynamique, car elle évolue constamment, ce qui contrarie les efforts des services répressifs pour la prévenir.

Les réponses aux problèmes posés évoluent elles aussi rapidement. Les États doivent raisonnablement prévenir les violations des droits humains, enquêter de manière approfondie avec les moyens dont ils disposent sur celles qui sont commises dans leur juridiction afin d'identifier les responsables, imposer des sanctions appropriées et



Centro
Bajo los auspicios
de UNESCO



Centro Internacional
para la Promoción de
los Derechos Humanos

assurer une réparation adéquate aux victimes (Cour Interaméricaine des Droits Humains, arrêt du 29 juillet 1988, affaire Velázquez Rodríguez, dans la série C : Résolutions et arrêts, n° 4, par. 166 et 174). La communauté internationale a donné une impulsion importante à l'éradication de la traite en 2000 avec l'adoption du protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, qui complète la convention des Nations Unies. Le renforcement de la coopération internationale a été crucial pour le succès de la plupart des interventions de lutte contre la traite.

S'appuyant sur les priorités globales de l'UNESCO - telles que l'Afrique et l'égalité des genres - et sur les objectifs de l'organisation, en particulier la promotion du dialogue interculturel et la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence, ce 8e cours international vise à contribuer à cet horizon en abordant l'examen de la traite des êtres humains à la lumière d'une série de sujets pertinents pour une compréhension plus approfondie de ce phénomène complexe.

Organisé par le Centre International pour la Promotion des Droits Humains sous les auspices de l'UNESCO, dont le siège est situé à Buenos Aires, en Argentine, ce cours abordera le phénomène de la traite des personnes, en analysant les stratégies diverses et innovantes qui ont été développées en réponse à des cas paradigmatiques de ce crime.

Les thèmes abordés dans ce cours tournent autour de la conceptualisation de la traite des êtres humains en termes de multiplicité de pratiques, de sujets et de victimes qu'elle implique. Ils s'intéressent à l'historicisation de son existence, à la réflexion sur la gravitation du genre, de l'âge, de la racialité et de l'ethnicité dans son développement, et à l'analyse du déploiement d'initiatives étatiques, d'organisations de la société civile et d'organismes supranationaux pour la combattre et protéger ses victimes potentielles. Ces thèmes seront examinés pendant 5 (cinq) jours consécutifs lors de réunions synchrones avec la participation de spécialistes de différentes régions et disciplines scientifiques, et avec une sélection de bibliographie spécifique. En outre, il y aura des activités asynchrones basées sur des films de fiction, des documentaires et la consultation de sites web qui contribuent à la problématique.

En résumé, ce cours vise à mener une réflexion critique sur la traite des êtres humains en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en notant ses principales dimensions, ses contours et ses fondements politico-économiques, ainsi que les outils et stratégies possibles pour la combattre efficacement et dans le respect des droits humains.



Centro
Bajo los auspicios
de UNESCO



Centro Internacional
para la Promoción de
los Derechos Humanos